

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1042

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui a pour mission de trouver une solution acceptable pour les parties. En suivant la déclaration adoptée par les ministres le 14 mai, cette solution devrait permettre «de conserver l'accord dans son intégralité» (*lire en encadré l'article 20 de la déclaration commune*). A défaut l'AELE (ou le pays récalcitrant ?) invoquerait une clause générale de sauvegarde avec les mesures de rééquilibrage (lisez repréailles) proportionnées. C'est donc abusivement que l'on parle de droit de veto. Il ne s'agit que de la règle d'unanimité requise par l'AELE, mais elle n'a pas d'autre effet que d'obliger l'ouverture de négociations devant permettre, malgré tout, l'application du nouveau droit. Même si la clause de sauvegarde devait ensuite être invoquée, pourrait-elle durablement avoir un caractère permanent ? C'est un compromis chauve-souris. Ma souveraineté est intacte, voyez mon veto. La cohésion de l'Espace ne sera pas compromise, voyez l'article 20 de la déclaration interministérielle. Comme nous l'avons déjà dit, seul le maintien total du droit référendaire, même pour la ratification d'une deuxième mouture, préserve d'une semi satellisation. A cette stricte condition, l'«honneur» est sauf.

Appréciation

Le Conseil fédéral attend, c'est naturel, la conclusion des travaux pour décider s'il paraphe et propose la ratification. Patience. Mais il semble que sa religion est faite. L'enjeu dès lors sera d'importance. Car l'échec aurait des conséquences lourdes. Il ne s'agit pas d'un projet que l'on peut remettre sur le métier comme nous en avons tant l'habitude. L'engagement devant le corps électoral devra être d'une autre nature: une fois le choix fait, la défense du traité ne laissera pas de place aux arrières-pensées. ■

¹ Il est prévu pour le 25 juin à Salzbourg. La Communauté devra encore le présenter au Parlement européen et à la Cour de justice européenne qui examinera sa compatibilité avec d'autres traités. Pas de signature avant l'automne.

² Une conférence ministérielle aura lieu le 28 juin pour les derniers arbitrages. Puis la Commission et les représentants de l'AELE rédigeront les 24-25 juin les ultimes phrases.

³ Pour la libre circulation des personnes et des capitaux s'investissant dans l'immobilier la Suisse fera une déclaration unilatérale pour annoncer qu'elle se réserve de faire jouer la clause de sauvegarde.

ETHIQUE

Le refus de débattre

(jd) Peter Singer est un philosophe australien, préoccupé par les questions de vie et de mort telles qu'elles se posent dans un monde marqué par les progrès de la technique médicale. Ces questions, concrètement tranchées chaque jour dans le secret des divisions de soins intensifs, ont peine à trouver droit de cité dans le débat public. Qu'est-ce que la vie humaine, qu'est-ce qu'un être humain ? Singer, qui se situe dans le courant de l'éthique utilitariste — le plus de bonheur pour le plus grand nombre — se refuse à faire de l'appartenance à l'espèce humaine une caractéristique morale décisive qui impliquerait un droit à la vie particulier. Faut-il prolonger artificiellement la vie d'un nouveau-né gravement handicapé au prix de grandes souffrances, la vie d'une personne dans le coma qui est nourrie et qui respire grâce à des moyens techniques ? L'euthanasie active n'est-elle pas préférable à l'euthanasie passive souvent cause de douleurs physiques et morales ? Dans son ouvrage *Ethique pratique*, Singer développe et nuance sa réflexion. Ses adversaires

par contre ne retiennent que quelques-unes de ses affirmations pour justifier leur indignation. En Allemagne deux conférences ont dû être annulées et une troisième a été interrompue par le chahut des opposants avant même que Singer ait pu s'exprimer. La gauche et les Verts ont qualifié le philosophe australien de complice d'assassinat et sa pensée de fasciste.

Invité par l'institut de zoologie de l'Université de Zurich à s'exprimer sur les droits des animaux, Singer a dû à nouveau renoncer à prendre la parole devant les sifflets d'une partie du public, une manifestation bruyante de handicapés et une agression physique. Lorsque dans les pays germanophones Singer est accueilli aux cris de «Singer dehors», il pense, lui le fils d'émigrés juifs autrichiens, que les nazis aussi criaient «les Juifs dehors». Maigre consolation: si le philosophe australien a peine à se faire entendre par le public de langue allemande, ses livres connaissent un succès inattendu depuis ces manifestations d'intolérance. ■

MÉDIAS

Glané dans les comptes rendus de la conférence de presse de Publicitas: l'entreprise détient 45% du marché des annonces en Suisse et réalise 58,9% de son chiffre d'affaires dans notre pays; Publicitas et ses partenaires, les journaux, vont connaître des temps difficiles; la *Tribune de Genève* (qui lui appartient) n'est pas au mieux de sa forme; le processus de concentration et de rationalisation de la presse bat son plein sur le marché suisse. Cela explique bien des changements annoncés récemment sur le marché des médias romands.

L'expérience d'un supplément féminin commun à quatre quotidiens romands se termine. *Vous* ne paraîtra plus. *La Liberté* de Fribourg annonce «la fin d'une belle expérience». Simultanément le quotidien fribourgeois offrira cet automne comme innovation «une information en profondeur,

par une approche magazine quotidienne». On sent la proximité de l'apparition d'un nouveau concurrent en Suisse romande.

A la fin du mois *The European* publiera un rapport sur le 700^e et en profite pour collecter des annonces.

L'imprimerie Dietschi d'Olten vient de mettre en service ses nouvelles installations techniques et publie un supplément à ses trois quotidiens de trois tendances. Profitons-en pour jeter un coup d'œil aux rédactions: *Oltner Tagblatt*: 16 personnes; *Solothurner Nachrichten* (démocrate-chrétien): 7 personnes; *Solothurner AZ* (gauche): 4 personnes.

Actuellement, le Téléjournal de 19h30 de la TSR passe le samedi sur TV 5 et celui de la RTBF le dimanche soir. L'extension de la diffusion est prévue avec une diffusion quotidienne une semaine sur deux en alternance avec le journal belge.